



## Bureau des radiocommunications (BR)

Lettre circulaire  
CA/272

Le 1<sup>er</sup> mars 2024

### Aux Administrations des États Membres et des Membres des Secteurs de l'UIT

Objet: **Stratégies de désorbitation et/ou d'élimination des stations spatiales non OSG utilisant des assignations de fréquence actuellement inscrites dans le Fichier de référence international des fréquences de l'UIT ou en cours de coordination ou de notification**

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT, récemment tenue à Dubaï en novembre dernier, a adopté la **Résolution UIT-R 74** sur les activités relatives à l'utilisation durable des ressources que sont le spectre des fréquences radioélectriques et les orbites de satellites associées utilisées par les services spatiaux.

Tout en rappelant la **Résolution 219 (Bucarest, 2022)** de la Conférence de plénipotentiaires, intitulée «Viabilité des ressources que constituent le spectre des fréquences radioélectriques et les orbites de satellites associées utilisées par les services spatiaux», et la **Résolution 218 (Bucarest, 2022)** de la Conférence de plénipotentiaires, intitulée «Rôle de l'UIT dans la mise en œuvre du programme «Espace2030»: l'espace comme moteur de développement durable et dans le processus de suivi et d'examen de ce programme», l'Assemblée des radiocommunications de l'UIT de 2023 a reconnu que le Bureau des radiocommunications a reçu un nombre sans cesse croissant de fiches de notifications pour des systèmes non OSG, y compris des systèmes composés de centaines, voire de milliers, de stations spatiales et avec plusieurs configurations, et a constaté que les activités de lancement et d'exploitation de satellites non géostationnaires dans l'espace extra-atmosphérique se poursuivaient et s'intensifiaient.

En outre, l'Assemblée des radiocommunications de l'UIT de 2023 a demandé l'élaboration d'une Recommandation sur la question ainsi que, entre autres, l'échange et la diffusion d'informations fiables disponibles dans ce domaine.

Dans ce contexte, j'invite les administrations, les opérateurs de satellites, les constructeurs, les fournisseurs de services de lancement, les agences spatiales et les autres parties prenantes du secteur spatial à soumettre au Bureau des radiocommunications les stratégies actuellement utilisées ou à utiliser pour la désorbitation et/ou l'élimination des stations spatiales non OSG après la fin d'une mission. Le Bureau des radiocommunications accueille notamment de manière favorable les informations concernant a) l'élaboration de la stratégie appliquée après la fin d'une mission, b) les calendriers de désorbitation, c) les techniques de base, y compris les capacités de manœuvrabilité, et d) les points de contact (nom, titre, adresse électronique, numéro de téléphone).

Conformément au point 2 du *charge le Directeur du Bureau des radiocommunications* de la **Résolution UIT-R 74**, le Bureau publiera les informations reçues sur un site web dédié, qui sera régulièrement actualisé à mesure que parviendront des informations nouvelles. (<https://www.itu.int/space-sustainability/>).

Les documents correspondants pourront également être utilisés ultérieurement en tant que contributions soumises aux commissions d'études respectives de l'UIT-R.

Le Bureau invite les administrations qui ont déjà soumis des fiches de notifications de systèmes non OSG à des fins de coordination ou de notification, ainsi que les entités exploitantes, à soumettre et partager ces informations précieuses **avant le 30 mars 2024** par courriel à l'adresse [BRmail@itu.int](mailto:BRmail@itu.int).

Concernant les futures fiches de notification de réseaux à satellites non OSG, les renseignements demandés pourront être soumis sous la forme de documents complémentaires parallèlement aux demandes de coordination ou de notification.

Je ne doute pas que les informations que nous recevrons concernant les engins spatiaux en cours d'exploitation et ceux qu'il est prévu de déployer dans l'avenir seront particulièrement utiles à tous les acteurs du secteur spatial, novices comme spécialistes, afin d'empêcher la prolifération des débris spatiaux et de garantir la viabilité à long terme des ressources que sont le spectre des fréquences radioélectriques et les orbites de satellites associées.

Mario Maniewicz  
Directeur

**Distribution:**

- Administrations des Etats Membres de l'UIT
- Membres du Secteur des radiocommunications de l'UIT